



**Conseil d'établissement de l'école Saint-Jean-de-la-Lande**  
Procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> juin 2022

**Présents :**

Direction : Nathalie Jarrin

Enseignants : Arnaud Gervais, Annie Ramacière, Marie-Josée Pellan

Service de garde : Julie Tourangeau

Parents présents : Frédéric Ronze, Lydia Poirier, Antonin Caron, Veronica Coeto Avendano, Laura Turlea  
Frédéric Tremblay

Membre de la communauté : Mohamed Jelassi

**Absents :** Joanie-Kim Dolbec-Bradette (parent), Maud Demarty (parent), Mélanie Chagnon (enseignante) et Geneviève Beaudet Chaumont (enseignante)

Ouverture de la séance à 17h36

Points à l'ordre du jour et discussions	Suivis, résultats de votes et résolutions
<b>1. Ouverture de la réunion</b> a. Présences, vérification du quorum  b. Mot de la présidence. <i>M. Caron souhaite la bienvenue à cette première séance en présentiel depuis février 2020. Il mentionne que l'ordre du jour est très chargé et sollicite la collaboration de tous pour être concis dans les interventions.</i>	—
<b>2. Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>	Proposé par V. Coeto Avendano Appuyé par A. Ramacière
<b>3. Lecture et adoption du PV de la rencontre du 4 mai 2022</b>	Proposé par L. Turlea Appuyé par A. Ramacière
<b>4. Suivis des rencontres précédentes</b> a. Avancement de la lettre au Ministre Roberge (services professionnels) <i>La plupart des données ont été reçues de Mme Jarrin. Elle s'engage à envoyer les informations manquantes rapidement. Une première rencontre entre Mmes Demarty, Dolbec-Bradette et Poirier a eu lieu pour réaliser une première ébauche. Des recherches de données sont à finaliser. La lettre ne sera probablement pas terminée avant la fin du mois de juin, elle sera alors présentée au CÉ du mois d'octobre 2022.</i>	

Approuvé au Conseil d'établissement le : 5 octobre 2022

Mme Laura Turlea  
Présidente du CÉ

Mme Nathalie Jarrin  
Directrice, École St-Jean-de-la-Lande et Annexe



**Conseil d'établissement de l'école Saint-Jean-de-la-Lande**  
Procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> juin 2022

<p>b. Atelier avec l'Institut Pacifique <i>L'atelier est prévu en ligne le mardi 7 juin, 18h30. Il sera aussi disponible en différé durant une semaine pour ceux qui ne peuvent pas être disponibles. Trois places sont disponibles pour des membres de l'équipe-école ; Mme Jarrin les offrira (premier arrivé, premier servi).</i></p> <p>c. Entériner les dépenses de la semaine des services de garde <i>Un montant de 64,80\$ a été utilisé pour l'achat de croissants pour le personnel du service de garde.</i></p> <p>d. Statuer sur la compagnie pour la prise de photos 2023-2024 <i>Mme Coeto Avendano présente les réponses aux questions posées lors du CÉ précédent. Pour l'entreprise Caméo, qui offre des vidéos plutôt que photo de groupe, on confirme qu'il s'agit d'un montage de vidéos individuels (environ 1 minute par élève). Les vidéos sont sécurisés et ne peuvent être partagés). Les parents ne désirant pas que leur enfant participe peuvent en faire la demande. Pour l'entreprise Photo repensée, aucune photo de groupe, mais une mosaïque par classe est réalisée. Une copie cartonnée par élève est offerte gratuitement, avec ou sans achat.</i></p> <p><i>On présente les résultats d'un sondage réalisé par l'OPP. On constate que la photo de groupe gratuite sans achat semble être importante pour les parents des élèves de l'école. Le vidéo de groupe ne semble pas être un plus-value important.</i></p> <p><i>Au niveau des enseignants, Mme Ramacière a sondé ses collègues. Elle dit qu'il y a une ouverture à la prise de photos en classe et que les enseignants ont déjà connu l'entreprise Photo repensée dans le passé, qui avait été appréciée.</i></p> <p><i>À la suite de ces échanges, deux compagnies sont en liste : Boîte blanche (fond neutre) utilisée dans les dernières années et Photo repensée (fond naturel).</i></p> <p><i>Mme Coeto Avendano propose d'essayer Photo repensée pour l'année 2023-2024. Pour donner suite au vote, Mme Coeto Avendano confirmera à l'entreprise que leur service sera utilisé cette année-là et que Mme Fillion fera le suivi avec l'entreprise en septembre prochain, lorsque le calendrier scolaire sera connu, pour confirmer la date.</i></p> <p>e. Ateliers CREP : Centre de ressources éducatives et pédagogiques.</p>	<p>d. Approuvé à majorité. L'entreprise Photo repensée sera responsable de la prise de photos scolaires pour l'an 2023-2024.</p>
---	--

Approuvé au Conseil d'établissement le : 5 octobre 2022

Mme Laura Turlea  
Présidente du CÉ

Mme Nathalie Jarrin  
Directrice, École St-Jean-de-la-Lande et Annexe



**Conseil d'établissement de l'école Saint-Jean-de-la-Lande**  
Procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> juin 2022

<p><i>Mme Coeto Avendano mentionne que cet organisme offre des ateliers gratuits, destinés aux parents. Les sujets abordés sont variés, tels que soutien aux apprentissages, aux nouveaux arrivants, à la transition scolaire, etc. C'est l'école qui doit faire la demande d'un atelier selon les besoins des parents. On demande de remettre à l'ordre du jour pour l'an prochain.</i></p>	
<p><b>5. Sujets à traiter</b></p> <p>a. Approbation des contributions financières exigées aux parents pour le matériel scolaire 2022-2023</p> <p><i>Il y a une liste regroupant les manuels et les cahiers par niveau ainsi que pour chacun des cycles en classes d'accueil, donc 11 listes au total. Elles ont été envoyées à tous les membres avant la séance. Dans la préparation, l'équipe-école a tenté de réduire les coûts au maximum pour les parents. Mme Poirier souligne qu'il y a une diminution des coûts pour plusieurs niveaux et de faibles augmentations pour les autres (dus à l'inflation et non aux changements de cahiers). Mme Poirier propose l'adoption de l'ensemble des listes.</i></p> <p>b. Établissement des principes d'encadrement du coût des documents et approbation de la liste de matériel d'usage personnel; (effets scolaires)</p> <p><i>Mme Dolbec-Bradette propose par courriel la rendre obligatoire, si l'école ne peut en prêter suffisamment pour tous les élèves de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année, puisqu'il s'agit d'une compétence académique et que la calculatrice est acceptée pour certaines parties des examens ministériels. Mme Jarrin souligne que la calculatrice est utilisée sporadiquement seulement et qu'elle est mal à l'aise de la rendre obligatoire pour cette raison. Elle précise que l'école en a suffisamment pour 25 élèves en ce moment et qu'elle serait prête à en acheter davantage au cours des prochaines années si le besoin se fait sentir. Le CÉ se range à majorité derrière cette proposition afin de limiter les achats non essentiels pour les parents.</i></p> <p><i>Mme Poirier souligne deux éléments à améliorer. D'abord, il faudrait préciser les nombres de crayons demandés sur la liste (plutôt que l'inscription « une boîte ») afin de faciliter les achats pour les parents. De plus, elle souligne la nécessité d'harmoniser le type de règle demandé, qui change actuellement à chaque année, afin de permettre la réutilisation de la même règle pour l'ensemble des niveaux. Il est proposé d'adopter toutes les listes proposées, en ajoutant les précisions pour le nombre de crayons et la définition de la règle.</i></p> <p>c. Consultation au sujet des manuels scolaires et du matériel didactique 2022-2023</p>	<p>a. Approuvé à l'unanimité</p> <p>b. Approuvé à l'unanimité</p>

Approuvé au Conseil d'établissement le : 5 octobre 2022

Mme Laura Turlea  
Présidente du CÉ

Mme Nathalie Jarrin  
Directrice, École St-Jean-de-la-Lande et Annexe





## Conseil d'établissement de l'école Saint-Jean-de-la-Lande

Procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> juin 2022

<p>e. Adoption de l'évaluation du projet éducatif, transmission en CSSDM et publication du document et de son évaluation aux parents et aux membres du personnel <i>Le projet éducatif se termine en 2023 (il reste un an). L'objectif est en voie d'être atteint. Le thème « Le voyage de l'écrivain » réunit l'ensemble de l'école. Le but est de stimuler le plaisir d'écrire. Il y a eu en fin d'année une exposition au gymnase des projets réalisés par les élèves qui a été appréciée.</i></p> <p><i>Mme Coeto Avendano demande si le projet éducatif doit être académique ou s'il peut viser des objectifs plus généraux (ex : implication des parents). On répond que ce doit être en lien avec les apprentissages académiques et qu'il doit aussi être quantifiable.</i></p> <p>f. Adoption de la proposition du budget annuel de l'établissement en préparation de l'an prochain <i>La préparation budgétaire pour 2022-23 est présentée aux membres du conseil par Mme Jarrin. On précise que les services professionnels sont payés par les budgets à la fois du CSSDM et celui du ministère afin de maximiser les services offerts aux élèves.</i></p> <p><i>M. Tremblay demande si le budget présenté permet d'utiliser l'ensemble des fonds disponibles. Mme Jarrin répond que oui.</i></p> <p><i>Mme Coeto Avendano demande s'il existe un fonds destiné spécifiquement aux classes d'accueil. Mme Jarrin répond que non.</i></p> <p>g. Reddition de compte concernant le budget annuel de fonctionnement du CÉ <i>Voir point 5h.</i></p> <p>h. Rapport annuel du conseil d'établissement <i>Le rapport annuel du CÉ doit être produit par M. Caron au plus tard le 30 juin. La reddition de compte concernant les budgets de formation et de fonctionnement du CÉ (Institut Pacifique et matériel pour les activités extérieures) et le rapport annuel seront <b>envoyés par courriel pour approbation.</b></i></p> <p>i. Approuver le calendrier scolaire 2022-2023 <i>Mme Jarrin présente le calendrier scolaire proposé pour l'an prochain. Elle souligne le retour à trois étapes et trois bulletins dans l'année (novembre, février</i></p>	<p>f. Adopté à l'unanimité</p> <p>i. Approuvé à l'unanimité</p>
--	---

Approuvé au Conseil d'établissement le : 5 octobre 2022

Mme Laura Turlea  
Présidente du CÉ

Mme Nathalie Jarrin  
Directrice, École St-Jean-de-la-Lande et Annexe



**Conseil d'établissement de l'école Saint-Jean-de-la-Lande**  
Procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> juin 2022

<p><i>et juin), comme avant la pandémie. L'assemblée générale annuelle est prévue le 15 septembre prochain. Le calendrier est approuvé tel que présenté.</i></p> <p>j. Planification de l'assemblée générale du 15 septembre 2022 <i>Elle aura lieu le jeudi le 15 septembre 2022. On y présentera le bilan du CÉ de cette année, les membres et on procèdera à l'élection des nouveaux membres parents (3 postes en élection). On attend les consignes du CSSDM concernant le format de l'assemblée. Si c'est en présentiel, on en profite habituellement pour faire une rencontre des parents dans les classes et l'école.</i></p>	
<p><b>6. Points et demandes de la direction</b></p> <p>a. Approbation de sorties et activités :</p> <p><i>i. groupe 61 : 10 juin / 243,00\$ (MEES)</i></p> <p><i>ii. maternelle 5 ans : 6 juin, 3 groupes et 8 juin, 2 groupes. / 409,50\$ et 282,20\$ (MEES)</i></p> <p><i>iii. animation pour la 1ère année et combinée (jeunes naturalistes) : 5 groupes, 14 juin / 270,00\$ (MEES)</i></p> <p><i>iv. sortie plein air 5<sup>e</sup> année (Mont-Royal) : 3 groupes, 20 juin / 253,50\$ (FONDS 4)</i></p> <p><i>v. sortie finissants 6<sup>e</sup> année (croisière) : 4 groupes, 17 juin / 2402,50\$ (MEES)</i></p> <p><i>vi. activités de fin d'année (spectacle de tam tam) : toute l'école, 20 juin / 1713,13\$ (FONDS 4)</i></p> <p><i>vii. activités de fin d'année (camion crème glacée) : toute l'école, 21 juin / 3169\$ (FONDS 4)</i></p> <p><i>viii. Tournoi de aki (trophée, médailles et prix participation) / 21 juin / 124,46\$ (FONDS 4)</i></p> <p>b. Information sur le Club des petits Déjeuners 2022-2023 <i>Malgré une participation relativement faible, Mme Jarrin dit qu'on a fait le choix de ne pas fermer le service, car il pourrait ne pas revenir à l'école par la suite. Le format changera pour l'an prochain. Le petit-déjeuner sera présenté sous forme de sacs de collations (ex : œuf à la coque, fromage, yogourt, etc.) qui serviront à soutenir les collations déjà offertes grâce au budget du ministère. Les détails sont encore à peaufiner. On souhaiterait l'offrir par inscription.</i></p>	<p>i. Approuvé à l'unanimité</p> <p>ii. Approuvé à l'unanimité</p> <p>iii. Approuvé à l'unanimité</p> <p>iv. Approuvé à l'unanimité</p> <p>v. Approuvé à l'unanimité</p> <p>vi. Approuvé à l'unanimité</p> <p>vii. Approuvé à l'unanimité</p> <p>viii. Approuvé à l'unanimité</p>
<p><b>7. Points, demandes et mises à jour du Service de garde</b></p> <p>a. Adoption des règles de fonctionnement des services de garde</p>	

Approuvé au Conseil d'établissement le : 5 octobre 2022

Mme Laura Turlea  
Présidente du CÉ

Mme Nathalie Jarrin  
Directrice, École St-Jean-de-la-Lande et Annexe



**Conseil d'établissement de l'école Saint-Jean-de-la-Lande**  
Procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> juin 2022

<p><i>Le document final sera envoyé par courriel après corrections de petites coquilles soulignées par Mme Tourangeau. Mme Poirier enverra ses commentaires et suggestions par écrit à Mme Tourangeau.</i></p> <p>b. Rencontre 2022-23 parents-éducateurs service de garde <i>On se demande s'il existe une possibilité d'organiser une rencontre avec l'éducateur de service de garde (un peu comme la rencontre avec les enseignants). Une idée est, par exemple, de jumeler avec l'AGA ? On souligne un besoin des parents d'avoir une connexion avec ces éducateurs. Des limites sont soulignées (salaires à payer, conflits d'horaire, etc.). Les méthodes possibles seront évaluées par les responsables du service de garde afin de permettre cette rencontre, en présence ou en virtuel.</i></p> <p>c. Information sur les journées pédagogiques sans enfant pour 2022-2023 <i>Le CSSDM demande au moins une journée pédagogique sans enfant afin que les enseignants et les éducateurs du service de garde puisse se rencontrer et s'organiser. Cela peut aller jusqu'à trois jours. Le 23 août 2022 est la journée obligatoire (il n'y aura donc pas de service de garde ce jour). On regarde si d'autres journées pourraient être posées. Elles seront envoyées par courriel le cas échéant.</i></p>	
<p><b>8. Conseil de parents du CSSDM</b></p> <p>a. Compte-rendu de la dernière rencontre <i>Il n'y a eu que l'élection de nouveaux membres, car Mme Gélinas était absente. Rien d'autre à mentionner.</i></p> <p><i>Remerciement spécial à Mmes Turlea et Dolbec-Bradette d'avoir représenté les parents de SJDLLL cette année !</i></p>	-
<p><b>9. Questions du public</b></p> <p>a. Quand les états de compte école (et non service de garde) deviendront-ils disponibles sur Mozaik ? <i>Mme Jarrin répond que c'est le CSSDM qui gère cela et qu'il n'y a pas à sa connaissance de planification à cet effet.</i></p> <p>b. Est-il possible pour 2022-23 de payer les fournitures scolaires par virement ? <i>Mme Jarrin répond qu'elle va s'informer à cet effet, mais que c'est le CSSDM qui gère ça.</i></p>	

Approuvé au Conseil d'établissement le : 5 octobre 2022

Mme Laura Turlea  
Présidente du CÉ

Mme Nathalie Jarrin  
Directrice, École St-Jean-de-la-Lande et Annexe



## Conseil d'établissement de l'école Saint-Jean-de-la-Lande

Procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> juin 2022

<p>c. Y a-t-il un surplus (budgétaire et alimentaire) au niveau des collations ? Le cas échéant, qu'en fait-on ? <i>Il n'y aura pas de surplus budgétaire cette année. S'il y a des surplus alimentaires, ils sont d'abord redistribués à l'intérieur de l'école, sinon dans les organismes communautaires du quartier.</i></p> <p>d. Fermeture de la 9<sup>e</sup> avenue <i>Une personne du public demande si le CÉ pourrait adopter une résolution demandant la fermeture permanente de la rue. Mme Jarrin répond que, tant que les travaux ne sont pas faits dans l'annexe de St-Albert-le-Grand, il faut garder la rue pour permettre la machinerie et les travaux. On souligne qu'il s'agit d'une question d'aménagement urbain plutôt que d'un choix du CÉ.</i></p>	
<p><b>10. Varia</b></p> <p>a. Élection du secrétaire de la prochaine rencontre <i>Pour l'AGA, le vote sera fait le soir même.</i></p> <p>b. Sondage du CSSDM sur les communications aux parents <i>Complétion en ligne d'un sondage par les parents membres du CÉ présents à la séance.</i></p> <p>c. Code de vie : confirmation de lecture et acceptation par les parents <i>M. Caron aimerait recommander que les parents doivent confirmer leur lecture du code de vie et la signature. Il est d'avis qu'il est essentiel que les parents affichent leur support du code de vie. La recommandation est notée par la direction. La méthode reste à déterminer (Google-Forms, papier, etc.).</i></p>	-
<p><b>11. Levée de l'assemblée</b></p>	Proposé par M. Tremblay Secondé par Mme Turlea

Fin de la séance à 20h45

Prochaine rencontre : AGA du 15 septembre 2022

Procès-verbal rédigé par Lydia Poirier

Approuvé au Conseil d'établissement le : 5 octobre 2022

Mme Laura Turlea  
Présidente du CÉ

Mme Nathalie Jarrin  
Directrice, École St-Jean-de-la-Lande et Annexe